

LA LOI SUR LA REPRISE ET LE MAINTIEN DES SERVICES POSTAUX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Jim Jepson (London-Est) demande à présenter le projet de loi C-269 concernant la reprise et le maintien des services postaux.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Jepson: Monsieur le Président, le but de cette mesure est d'assurer le maintien des services postaux pour tous les Canadiens, personnes âgées, handicapés et familles qui attendent leurs allocations familiales et pour que les entreprises puissent fonctionner. Elle retirerait le droit de grève au Syndicat des postiers du Canada et ferait des postes un service essentiel.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES CHEMINS DE FER

MESURE MODIFICATIVE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap) demande à présenter le projet de loi C-270, tendant à modifier la Loi sur les chemins de fer.

M. le Président: Le député a-t-il la permission de présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Riis: Monsieur le Président, je sais gré à mon collègue de sa collaboration. J'ai été un peu pris de court.

Cette mesure d'initiative parlementaire obligerait les chemins de fer nationaux à respecter les lois provinciales sur l'environnement. La situation actuelle est source de graves problèmes dans les provinces.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

MESURE MODIFICATIVE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt) demande à présenter le projet de loi C-271, tendant à modifier la Loi sur le vérificateur général (demande d'enquête).

—Monsieur le Président, ce projet de loi a pour objet d'autoriser un comité permanent de la Chambre des communes à charger le vérificateur général du Canada d'enquêter et de faire rapport sur toute question ayant trait aux affaires

Pétitions

financières ou à la propriété publique du Canada. Le rapport sera ensuite présenté au président de la Chambre des communes et déposé immédiatement sur la table du greffier.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter cette mesure?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Tous les autres projets de loi sont reportés.

Des voix: D'accord.

* * *

PÉTITIONS

LE RÉACTEUR NUCLÉAIRE FERMI II—LE PROCESSUS D'EXAMEN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je veux encore une fois présenter une pétition, une parmi bien d'autres, que nous font parvenir les habitants de diverses localités de ma circonscription, depuis Windsor-Sud jusqu'à La Salle, Anderton, Amherstberg, et Malton, et de localités un peu plus éloignées, soit McGregor, Essex et d'autres régions d'Essex—Windsor. Tous ces signataires protestent très vigoureusement contre la très mauvaise réputation sur le plan de la sécurité de Fermi II, le réacteur nucléaire américain qui se trouve très près des frontières du Canada et de ma circonscription en particulier.

Ils prient humblement le Parlement du Canada d'entreprendre immédiatement des négociations avec les États-Unis pour qu'une enquête neutre soit menée à la fois par les Canadiens et les Américains et aboutisse à la réinspection de ce réacteur avant qu'on ne l'exploite à pleine capacité dans l'avenir.

OPPOSITION AU PROJET DE LOI C-55

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le devoir de présenter un certain nombre de pétitions à la Chambre, en conformité avec l'article 106 du Règlement. Tout d'abord, au sujet du projet de loi du gouvernement concernant les réfugiés, le C-55, j'ai une pétition provenant de citoyens des villes de Scarborough, Weston et Bramalea, dans la région métropolitaine de Toronto, et une autre provenant de citoyens de Vancouver, Port Alberni, Victoria et Kelowna.

Ces pétitionnaires demandent essentiellement au gouvernement de modifier et de réformer radicalement le projet de loi C-55 en éliminant le stade de présélection, en supprimant le concept de pays tiers considéré comme sûr, et en améliorant le système d'appel du statut de réfugié en le confiant à la Cour fédérale pour que notre système de détermination du statut de réfugié soit accessible, équitable et expéditif et ainsi décourager ceux qui veulent en abuser.